

de contributions volontaires pour les victimes de la torture; le Canada soutient chaque année ce Fonds des Nations Unies, qui permet aux victimes de la torture de suivre un programme de réadaptation psychologique et physique dans plusieurs centres internationaux dont celui de Toronto.

Il y a aujourd'hui deux semaines se terminait la quarante et unième session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies à Genève. Il s'agissait de la première session en 10 ans à laquelle le Canada ne participait pas à titre de membre votant. Le groupe d'observateurs très actif qui nous y représentait est toutefois parvenu à faire beaucoup par ses propres moyens et en collaborant avec un grand nombre de délégations membres.

Bien que la session n'ait été marquée par aucun développement exceptionnel, elle a permis de consolider les mécanismes et les initiatives en place et d'introduire quelques nouvelles propositions. Ainsi, pour la première fois, des rapports ont été présentés sur la situation en Iran et en Afghanistan, et il a été décidé que des rapports d'étape sur ces pays seraient soumis à l'Assemblée générale, conformément à la procédure adoptée pour le Guatemala, le Salvador et le Chili. Les résolutions sur le Salvador et le Guatemala ont été améliorées sensiblement, et l'une et l'autre ont été adoptées sans vote négatif.

Le groupe de travail de la Commission chargé de rédiger le projet de convention sur les droits de l'enfant a accompli des progrès importants, les participants s'entendant sur cinq autres articles. Cette question continue de soulever beaucoup d'intérêt au Canada et notre délégation a contribué à part entière aux progrès réalisés. Il est toutefois regrettable que le groupe qui travaille à la Déclaration sur les droits des minorités n'ait pu s'acquitter de ses fonctions une fois de plus faute d'entente sur la définition de ce qui constitue une minorité. Dans son allocution à la conférence sur les droits des minorités qui a eu lieu récemment à Québec, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a indiqué que le Canada appuyerait les efforts dans ce domaine important, qu'on a toutefois tendance à négliger. Le Canada a une expérience considérable des droits des minorités et continue de s'intéresser de près à la question. Le soin de préparer une définition a été confié au juge Jules Deschênes, et les autres membres de la sous-commission pourront profiter du fruit des recherches et des réflexions de cette personne hautement compétente au moment de leur réunion en août. On